

Le PAI

(Projet d'Accueil Individualisé)



Dans la plupart des cas, l'intégration de l'enfant diabétique à l'école se déroule sans difficultés. L'information donnée par les parents aux enseignants et - éventuellement - à l'infirmière scolaire permet le déroulement d'une scolarité normale, en toute sécurité pour l'enfant, en toute tranquillité pour l'établissement scolaire.

Pour améliorer encore les conditions d'intégration de l'enfant, pour aplanir d'éventuelles difficultés, le Ministère de l'Education Nationale encourage la rédaction d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), démarche concertée entre la famille, les enseignants, le médecin-diabétologue et le médecin scolaire.

Quels sont les objectifs du PAI ?

« Définir les modalités particulières de la vie quotidienne à l'école (pour l'enfant et l'adolescent diabétique) et fixer les conditions d'intervention des partenaires. »

Qui fait le PAI ?

C'est un projet établi entre la famille et la direction de l'école.

Selon le texte de l'Education Nationale, la demande est faite par la famille. Cependant, elle peut venir de l'école si des difficultés sont perçues de son côté.

Le projet est mis au point par le directeur d'établissement en concertation avec le médecin de l'Education Nationale, à partir des recommandations écrites du médecin-diabétologue.

Quand faut-il faire un PAI ?

Le PAI n'est pas obligatoire.

Si l'enfant est déjà bien intégré dans l'école, il n'est pas indispensable.

Le PAI est à prévoir, principalement, lorsque la famille ou l'école perçoit un risque de difficultés d'intégration, en particulier à l'arrivée dans un nouvel établissement ou en des occasions qui modifient notablement les contraintes pour l'école (internat, classes transplantées, voyages ...).

Les partenaires du PAI.

- La famille : fait la demande de PAI.
- Le chef d'établissement : assure l'élaboration, la mise en place et le suivi du projet dans l'établissement.
- Le professeur principal : est informé du projet et assure le relais auprès des autres enseignants.
- Le médecin de l'Education Nationale : a la responsabilité de l'information et du suivi médical dans l'établissement.
- Le pédiatre diabétologue : établit une ordonnance précisant les besoins thérapeutiques, sur la demande du médecin de l'Education Nationale ou des parents.
- Le médecin traitant : est informé par le médecin de l'Education Nationale du projet et de son suivi.
- L'infirmière scolaire : veille sur les soins à l'école, transmet ses observations aux parents et au médecin de l'Education Nationale et pratique l'injection de Glucagen, si nécessaire.
- L'AJD : est un partenaire reconnu du Ministère de l'Education Nationale ; diffuse des documents destinés à l'information des enseignants.

Le PAI

(Projet d'Accueil Individualisé)

B.O. n°41 du 18 Nov. 99 : Circulaire n° 99.181 du 10/11 Nov.99

"Mis au point à la demande de la famille par le directeur d'école ou le chef d'établissement en concertation étroite avec le médecin de l'éducation nationale, à partir des besoins thérapeutiques précisés dans une ordonnance signée par le médecin traitant".

Il n'est pas nécessaire de refaire un PAI si l'enfant n'a pas changé d'établissement ou si les conditions médicales sont identiques.

Dans ce cas l'information doit être redonnée aux enseignants.

Le PAI n'est pas obligatoire.

Sa rédaction ne doit pas retarder l'intégration de l'enfant dans sa classe.

..... Le projet d'accueil individualisé : PAI

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Nom des parents :

Adresse :

Tél. Domicile

Travail

Portable :

Etablissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

Fax

Directrice :

Enseignant(s) :

Médecin de l'éducation Nationale :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Pédiatre - Diabétologue :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Médecin de famille :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Intervenants extérieurs (Nourrice - Centre de loisirs...)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Restauration scolaire (Si l'enfant mange à la cantine)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

En maternelle.

Collation

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DU PEDIATRE

- Elle est fournie par les parents.
- Elle est prise en milieu de matinée, vers.....heures, avec les autres enfants.
- L'enseignant s'assure que la collation est prise en totalité, qu'il n'y a pas d'échange avec les autres enfants.

AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ MIS EN PLACE

Hypoglycémie

Les signes d'hypoglycémie propres à l'enfant sont :

-
-
-

Ne pas négliger ces signes d'appel car l'enfant n'est pas autonome.

- Faire asseoir l'enfant.
- Contrôler la glycémie si possible.
- Donner du sucre : 1 morceau pour 20kg.

Hypoglycémie avec perte de connaissance (très rare)

- Attendre que les signes passent (10 minutes).
- Collation ou repas si c'est l'heure, sinon un gâteau sec.

Contacts :

Nom :

N° de tel :

- Appeler le 15.
- Ne rien faire avaler
- Allonger l'enfant sur le côté.
- Injecter en sous-cutané ou intramusculaire 0,5 mg de Glucagen (1/2 ampoule).
- Quand l'enfant est bien réveillé, lui faire absorber du sucre puis du pain (ou biscuit).

Analyses

- Les petits ne savent pas faire une glycémie seuls.
- Il est parfois nécessaire que des glycémies soient réalisées à l'école :

- avant le déjeuner, si l'enfant est demi-pensionnaire,
- éventuellement à d'autres horaires,
- en cas d'hypoglycémie.

Aménagements pédagogiques ● Laisser boire en classe et sortir pour uriner si besoin.

● L'enfant boit et urine beaucoup, en informer les parents à la sortie.

En cas d'anniversaire :

- Le fêter le matin si possible
- donner une part de gâteau à la place de la collation
- éviter les sucreries : les bonbons light, les boissons light autorisés.

Activités physiques

● Prévenir les parents en cas d'activité physique inhabituelle (ex : piscine, sortie...).

● Avoir sucre et collation à portée de main.

Sorties scolaires

● Pour une sortie d'un ou plusieurs jours, prévenir la famille pour la préparer.

● Prévoir sucre et collations.

Restauration scolaire

● L'enfant peut manger à la cantine.

● Rencontrer régulièrement les personnes qui s'occupent de lui à midi pour :

- s'assurer que l'enfant mange assez de féculents (ou du pain);
- remplacer éventuellement une pâtisserie par un fruit.
- En cas de trajet entre l'école et la cantine, informer la personne qui accompagne (hypoglycémie).

Noms :

En primaire.

Collation

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DU PEDIATRE

- Elle est fournie par les parents.
- Elle est prise en milieu de matinée, à l'heure de la récréation, avec les autres enfants.
- L'enseignant, selon l'âge de l'enfant, s'assure que la collation est prise en totalité, qu'il n'y a pas d'échange avec les autres enfants.

**AMÉNAGEMENT
PERSONNALISÉ MIS EN PLACE**

Hypoglycémie

Les signes d'hypoglycémie propres à l'enfant sont :

-
-
-

Ne pas négliger ces signes d'appel car l'enfant n'est pas autonome.

- Contrôler la glycémie si possible.
- Donner du sucre : 1 morceau pour 20kg.

Hypoglycémie avec perte de connaissance (très rare)

- Attendre que les signes passent (10 minutes).
- Collation ou repas si c'est l'heure, sinon un gâteau sec.

- Appeler le 15.
- Allonger l'enfant sur le côté.
- Injecter du Glucagen en sous-cutané ou intramusculaire (0,5 mg si moins de 25 kg, 1 mg si plus de 25 kg).
- Quand l'enfant est bien réveillé, lui faire absorber du sucre puis du pain (ou biscuit).

Contacts :

Nom :

N° de tel :

Analyses

- L'enfant sait faire sa glycémie (le plus souvent)
- Il est parfois nécessaire que des glycémies soient réalisées à l'école :
 - avant le déjeuner, si l'enfant est demi-pensionnaire,
 - éventuellement à d'autres horaires,
 - en cas d'hypoglycémie.

Aménagements pédagogiques ● Laisser boire en classe et sortir pour uriner si besoin.

● L'enfant boit et urine beaucoup, en informer les parents à la sortie.

En cas d'anniversaire :

- Le fêter le matin si possible
- donner une part de gâteau à la place de la collation
- éviter les sucreries : les bonbons light, les boissons light autorisés.

Activités physiques

● Prévenir les parents en cas d'activité physique inhabituelle (ex : piscine, sortie...).

● Avoir sucre et collation à portée de main.

Sorties scolaires

● Pour une sortie d'un ou plusieurs jours, prévenir la famille pour la préparer.

● Prévoir sucre et collations.

Restauration scolaire

● L'enfant peut manger à la cantine.

● Rencontrer régulièrement les personnes qui s'occupent de lui à midi pour :

- s'assurer que l'enfant mange assez de féculents (ou du pain);
- remplacer éventuellement une pâtisserie par un fruit.
- En cas de trajet entre l'école et la cantine, informer la personne qui accompagne (hypoglycémie).

Noms :

CONSEILS ET RECOMMANDATIONS DU PEDIATRE

AMÉNAGEMENT PERSONNALISÉ MIS EN PLACE

Analyses et injection

- L'adolescent est complètement autonome.
- Trouver un lieu adapté et qui lui convienne pour faire les analyses et/ou une éventuelle injection d'insuline.

Hypoglycémie

Les signes d'hypoglycémie propres à l'enfant sont :

-
-
-

- L'adolescent les connaît et doit avoir sur lui sucres et collation qu'il doit pouvoir prendre même en cours.

Hypoglycémie avec perte de connaissance (très rare)

- Appeler le 15.
- Ne rien faire avaler
- Allonger l'enfant sur le côté.
- Injecter du Glucagen en sous-cutané ou intramusculaire (1 mg = 1 ampoule).
- Quand l'enfant est bien réveillé, lui faire absorber du sucre puis du pain (ou biscuit).

Contacts :

Nom :

N° de tel :

Restauration scolaire

- Il peut manger au self ou à la cantine.
- Les parents doivent s'assurer avec le service de restauration :

- de la présence de féculents à chaque repas en quantité suffisante (dont le pain en accès libre);
- de la possibilité d'avoir un fruit en remplacement d'un dessert sucré.

- Selon les horaires, l'enfant doit pouvoir être prioritaire, accompagné d'un(e) camarade.

Activités physiques

- Le professeur de sport doit être averti et dispose d'une réserve de sucre et de collations en cas d'oubli.
- L'adolescent doit pouvoir réaliser des glycémies, avant, pendant et après.
- Il peut être amené à prendre une collation avant, pendant et après.
- Il doit avoir sur lui du sucre (+ collations de réserve dans le sac).

Aménagements pédagogiques

- Le traitement du diabète (surveillance, injection) ne justifie habituellement aucune absence de cours (sauf malaise hypoglycémique sévère).

Sorties scolaires

- Les voyages scolaires (à l'étranger notamment) sont possibles et sont préparés conjointement avec l'enseignant, les parents, l'adolescent et l'équipe de diabétologie.

Noms :